



Les propositions de Savès Climat

"Faire de la communauté de commune du Savès un territoire pilote de la transition écologique"

Dans le cadre des élections municipales de mars 2020, l'association Savès Climat a élaboré une liste de propositions pour le territoire du Savès qu'elle soumet aux différentes listes candidates. Il est demandé à chacune des listes d'indiquer si elle mettrait en œuvre ces propositions une fois élue ou si elle les soutiendrait au niveau de la communauté de commune. Les réponses de chaque liste seront rendues publiques lors de la fête pour le climat du 22 février 2020 à Samatan.

D'ici là, Savès Climat propose de venir discuter avec les différentes listes électorales de ces propositions. L'association s'engage par ailleurs, après les élections, à participer à leur mise en œuvre, à leur évaluation annuelle et à leur évolution.

Ces propositions sont issues d'un travail collectif réalisé au cours d'une trentaine de réunions organisées depuis le mois de mars 2019. Elles sont par ailleurs étayées par de nombreuses rencontres avec des acteurs locaux ou des experts, elles se veulent ainsi documentées, techniquement robustes et réalisables. L'association étant récente, certains sujets d'importance (tels que l'entretien des rivières ou la mobilité) n'ont pas pu être travaillés suffisamment, et ne font donc pas l'objet, à ce stade, de proposition.

• Le constat :

L'objectif national est d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (soit le niveau d'émission de 1870) et de ramener dès 2030 les émissions de GES en France au niveau de 1950. 50 à 70% des mesures peuvent et doivent être prises localement. Un plan climat a été adopté par la Communauté de Commune du Savès en 2019 et doit être traduit en actes.

• Les objectifs :

Diminuer de manière très significative les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Enclencher une dynamique locale de transition écologique et sociale. Créer des emplois en relocalisant des productions et en faisant travailler les entreprises et artisans locaux.

• Sur quoi agir ?

- I. Rendre les services publics locaux exemplaires.
- II. Faire des écoles des pôles d'excellence environnementale.
- III. Créer un service public d'accompagnement et de promotion de la transition écologique.



I. Rendre les services publics locaux exemplaires.

Pourquoi ?

- ✔ Leur action a un impact important et durable sur le territoire.
- ✔ Pour donner un signal clair et fort à l'ensemble des acteurs de la société.
- ✔ Ils mettent en œuvre la volonté collective.
- ✔ Ce sont des leviers d'actions qui touchent tout le monde.

Propositions :

Sur l'énergie :

1. Réaliser un audit énergétique et mettre en place un système de suivi des consommations sur les bâtiments publics.
2. Mettre en place un Plan Pluriannuel d'isolation des bâtiments publics existants.
3. S'engager à ce que toute nouvelle construction publique soit la plus neutre possible en carbone dans sa conception, son implantation, sa construction et son usage.

Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

“Objectif stratégique 3.1. Être exemplaire sur le patrimoine

Objectifs opérationnels:

3.1.3 Mettre en place et suivre une comptabilité énergétique puis une stratégie de rénovation patrimoniale.

3.1.4 Systématiser l'accompagnement des projets de réhabilitation par un conseil technique informant sur les matériaux, matériels, et bonnes pratiques et un conseil financier informant sur les dispositifs existants (CEE, TEPCV, aides régionales).

3.1.5 Systématiser le travail de rénovation technique (LED, horloges astronomiques) et d'optimisation (extinction nocturne concertée) sur l'éclairage public.”

4. Mettre à disposition d'Energie Citoyenne Pays Porte de Gascogne (seul outil citoyen local de développement de l'énergie photovoltaïque) les toitures des bâtiments publics pour y installer des panneaux photovoltaïques recyclables.
5. Investir localement dans les énergies renouvelables, notamment en prenant une participation dans Energie Citoyenne Pays Porte de Gascogne.

Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

“Objectif stratégique 2.2. Favoriser le développement des énergies renouvelables

Objectif opérationnel:

2.2.2 Favoriser les projets citoyens



6. Installer des bornes de recharges pour voitures électriques alimentées par des pan Extradu Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

“Objectif stratégique 1.3. Favoriser des alternatives à la voiture thermique individuelle

Objectif opérationnel:it

*1.3.4 Favoriser le développement des véhicules à motorisation alternative”
neaux photovoltaïques et des carports solaires pour vélos électriques*

Sur les déchets :

7. Autoriser et permettre la collecte et le tri des déchets valorisables (électroménager, meubles, équipements électriques et électroniques et tout-venant) sur les 3 déchetteries du SITCOM afin de réduire le volume de déchets envoyé à Trigone et surtout au centre d'enfouissement de Pavie.

8. Favoriser, dans le cadre d'un projet social, la réparation et la revalorisation de ces déchets pour la revente locale. Ce projet social pourrait être pris en charge par une structure existante sur le territoire ou à défaut par la création d'une ressourcerie.

9. Mesurer systématiquement le poids des déchets produits par les différents services communaux et mettre en place un plan de réduction.

10. Mettre en place dans les communes urbaines, des composteurs collectifs. Cette mise en place devra s'accompagner d'actions de sensibilisation afin d'impliquer au maximum les citoyens utilisateurs.

11. Conditionner les aides aux associations et organisateurs d'évènements à la signature d'une charte « zéro déchet » qui leur imposerait de ne plus utiliser, dès 2020, tout type d'objet à usage unique (bouteille, couvert, gobelet...) et de trier leurs déchets afin de les recycler. En contrepartie, les communes mettront à disposition de la vaisselle réutilisable, solide et facilement lavable tout comme elles le font aujourd'hui pour des tables et des chaises ou bien négocieront des tarifs de gros pour des objets Eco-labellisés.

Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

“Objectif stratégique 4.5. Moins produire et mieux traiter les déchets

Objectifs opérationnels

4.5.2 Eduquer à la lutte contre le gaspillage alimentaire, entre autre pour les scolaires

4.5.3 Continuer à développer le tri et la valorisation des déchets, dont le compostage et le broyage sur place des végétaux (BRF)”

Sur l'eau :

12. Installer des systèmes de récupération des eaux pluviales sur les bâtiments publics et des dispositifs de réutilisation.

13. Inciter financièrement les particuliers à s'équiper de récupérateurs d'eau de pluie.



Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

*“Objectif stratégique 1.1. Maintenir la qualité environnementale du territoire
Objectifs opérationnels*

1.1.3 Développer la récupération d'eau et le stockage.

1.1.4 Renforcer l'entretien des milieux humides, des rivières et des forêts.”

14. Relocaliser sur le territoire du Savès la transformation des repas de la restauration collective (restauration hors domicile) via un approvisionnement de proximité et de qualité (produits de type agriculture raisonnée, biologique, en permaculture) et avec un minimum d'émission de GES. Constituer un Projet d'Alimentation Territoriale pour la mise en œuvre de ce projet avec entre autre la participation de Savès Climat, l'association de producteurs MARAMUTU, le Jardin de Cocagne Terra Ferma, des producteurs locaux, les associations de parents d'élèves et tous les acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer.

Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

“Objectif stratégique 4.3. Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation

Objectifs opérationnels

4.3.1 Favoriser les circuits courts de proximité dans la restauration collective

4.3.3 Favoriser la transformation des produits

Objectif stratégique 4.4. Mobiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone (couverts végétaux, semis directs, AB...)

Objectif opérationnel

4.4.3 Développer le maraîchage dans les zones adaptées (friches, terrains communaux, zones favorables à l'irrigation, jardins inutilisés...)”

15. Prioriser l'accès des marchés notamment à Samatan et Lombez aux producteurs du Savès.

Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

“Objectif stratégique 4.3. Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation

Objectif opérationnel

4.3.2 Favoriser la création de points de ventes”

Sur les arbres et les haies champêtres :

16. Inciter et soutenir financièrement la plantation de haies et couverts végétaux en bordure des chemins ruraux, des berges, talus, fossés et terres agricoles pentues.



II. Faire des écoles des pôles d'excellence environnementale

Pourquoi ?

- ✔ C'est dans les écoles que se joue notre futur.
- ✔ C'est au travers de l'école que peut se retisser un lien respectueux avec la nature.
- ✔ Les mesures qui y sont prises profitent à toutes les familles, des plus riches aux plus pauvres.
- ✔ Ce sont des lieux centraux dans la vie locale, pouvant montrer que la transition écologique est possible et profitable à toutes et à tous.

Propositions :

17. Transformer les écoles de la communauté de communes (plan d'audit thermique, d'isolation et d'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable) pour tendre vers des bâtiments à énergie positive.

Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

"Objectif stratégique 3.1. Être exemplaire sur le patrimoine

Objectifs opérationnels:

3.1.3 Mettre en place et suivre une comptabilité énergétique puis une stratégie de rénovation patrimoniale."

18. Rénover les bâtiments au moyen de matériaux écologiques pour éliminer les pollutions chimiques internes.

Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

"Objectif stratégique 3.3. Agir pour la qualité de l'air

Objectif opérationnel:

3.3.2 Mesurer et surveiller la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics."

19. Mettre en œuvre une stratégie zéro déchets dans les écoles, ALAE et cantines. Proposer aux cantines scolaires l'utilisation d'un composteur ou l'élevage de poules.

Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

"Objectif stratégique 4.5. Moins produire et mieux traiter les déchets

Objectifs opérationnels

4.5.2 Eduquer à la lutte contre le gaspillage alimentaire, entre autre pour les scolaires

4.5.3 Continuer à développer le tri et la valorisation des déchets, dont le compostage et le broyage sur place des végétaux (BRF)"

20. Planter des mellifères et des vergers dans ou à proximité des écoles.



Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

“Objectif stratégique 1.2. Verdir les centres-bourgs et renforcer leur vitalité

Objectif opérationnel

1.2.1 Aérer et végétaliser les centres-bourgs, avec une palette végétale adaptée.”

21. Accompagner et soutenir les projets pédagogiques en lien avec l'environnement (jardins pédagogiques, dispositifs de mesure des consommations d'énergie et d'eau, ...)

III. Créer un organisme indépendant assurant la mission de service public d'accompagnement et de promotion de la transition écologique.

Pourquoi ?

- ✔ La mise en œuvre de nouvelles responsabilités demande de nouvelles compétences.
- ✔ Il faut pouvoir assurer un suivi de la transition écologique au niveau du territoire.
- ✔ Il y a besoin à l'échelon local d'un interlocuteur mettant en cohérence les différents dispositifs existant au niveau départemental, régional et national.
- ✔ Un tel dispositif doit permettre une égalité de traitement entre les communes et plus d'efficacité dans les dispositifs mis en place.

Propositions :

22. Créer un organisme indépendant du type Agence Locale Energie Climat qui aura pour mission de :

Former les employés communaux aux économies d'énergies ;

Conseiller de manière neutre et indépendante les collectivités et les particuliers en réalisant un pré-diagnostic thermique et en apportant des solutions pour mettre en œuvre des travaux de performance énergétique ;

Promouvoir les artisans locaux en mettant à disposition une liste d'artisans labellisés;

Réaliser des interventions d'éducation et d'information auprès des publics scolaires et non scolaires en matière de transition écologique.

23. Identifier dans les communes un élu en charge de la transition écologique siégeant à la commission éponyme de la communauté de commune. accompagner et soutenir les projets pédagogiques en lien avec l'environnement (jardins pédagogiques, dispositifs de mesure des consommations d'énergie et d'eau, ...)



Extrait du Plan Climat de la Communauté des Communes du Savès

"Chaque communauté de communes est en charge de la mise en œuvre de ses actions et du suivi des actions du PCAET propres à son territoire.

Pour cela :

- Elles portent les actions de leur programme relevant de leurs compétences,
- Elles déploient le système de suivi et évaluation sur leurs territoires :
 - o Suivi des actions et de la stratégie, conformément à la méthode proposée par le PETR,
 - o Utilisation des outils proposés de manière à pouvoir alimenter le suivi global,
- Elles mettent en œuvre leur propre système de pilotage avec a minima :
 - o L'identification d'un élu et d'un service référent. « (p.16)

"Objectif stratégique 2.1. Accompagner les habitants dans l'amélioration énergétique de leur logement

Objectifs opérationnels

2.1.1 Déployer une pédagogie sur la rénovation : réunions communales, bulletins municipaux, scolaires.

2.1.2 Accompagner les projets de réhabilitation par un conseil technique et financier informant sur les matériaux, matériels, bonnes pratiques, et dispositifs existants (chèque-énergie, ADIL, ANAH, PIG).

2.1.4 Déployer une stratégie de repérage multi-acteurs (aides, FSL, CIAS, CCAS, bailleurs sociaux) pour les publics en précarité énergétique ou vulnérables aux fortes chaleurs pour les accompagner sur du préventif plutôt que du curatif.

Objectif stratégique 2.2. Favoriser le développement des énergies renouvelables

Objectif opérationnel

2.2.1 Sensibiliser et informer sur les énergies renouvelables

Objectif stratégique 3.1. Être exemplaire sur le patrimoine

Objectifs opérationnels

3.1.1 Informer les élus, former les services : visites de sites, formations collectives...

3.1.2 Mobiliser les agents sur l'écoresponsabilité et les écogestes

Objectif stratégique 3.2. Être animateur du territoire en tant que chef d'orchestre de la transition énergétique

Objectifs opérationnels

3.2.1 Sensibiliser et mobiliser tous les types d'acteurs sur les aspects air-énergie-climat.

Objectif stratégique 4.1. Développer les démarches environnementales et les labels pour les entreprises et l'artisanat

Objectifs opérationnels

4.1.1 Soutenir par la commande publique (critères et clauses environnementaux) les entreprises locales engagées dans des démarches environnementales

4.1.2 Promouvoir et accompagner les labellisations pour les entreprises comme pour les artisans (écodéfis...)"



Les 23 propositions de Savès-Climat - Synthèse

I. Rendre les services publics locaux exemplaires

- 1.** Réaliser un audit énergétique et mettre en place un système de suivi des consommations sur les bâtiments publics.
- 2.** Mettre en place un Plan Pluriannuel d'isolation des bâtiments publics existants.
- 3.** S'engager à ce que toute nouvelle construction publique soit la plus neutre possible en carbone dans sa conception, son implantation, sa construction et son usage.
- 4.** Mettre à disposition d'Energie Citoyenne Pays Porte de Gascogne (seul outil citoyen local de développement de l'énergie photovoltaïque) les toitures des bâtiments publics pour y installer des panneaux photovoltaïques recyclables.
- 5.** Investir localement dans les énergies renouvelables, notamment en prenant une participation dans Energie Citoyenne Pays Porte de Gascogne.
- 6.** Installer des bornes de recharges pour voitures électriques alimentées par des panneaux photovoltaïques et des carports solaires pour vélos électriques
- 7.** Autoriser et permettre la collecte et le tri des déchets valorisables (électroménager, meubles, équipements électriques et électroniques et tout-venant) sur les 3 déchetteries du SITCOM afin de réduire le volume de déchets envoyé à Trigone et surtout au centre d'enfouissement de Pavie.
- 8.** Favoriser, dans le cadre d'un projet social, la réparation et la revalorisation de ces déchets pour la revente locale. Ce projet social pourrait être pris en charge par une structure existante sur le territoire ou à défaut par la création d'une ressourcerie.
- 9.** Mesurer systématiquement le poids des déchets produits par les différents services communaux et mettre en place un plan de réduction.
- 10.** Mettre en place dans les communes urbaines, des composteurs collectifs. Cette mise en place devra s'accompagner d'actions de sensibilisation afin d'impliquer au maximum les citoyens utilisateurs.
- 11.** Conditionner les aides aux associations et organisateurs d'évènements à la signature d'une charte « zéro déchet » qui leur imposerait de ne plus utiliser, dès 2020, tout type d'objet à usage unique (bouteille, couvert, gobelet...) et de trier leurs déchets afin de les recycler. En contrepartie, les communes mettront à disposition de la vaisselle réutilisable, solide et facilement lavable tout comme elles le font aujourd'hui pour des tables et des chaises ou bien négocieront des tarifs de gros pour des objets Eco-labellisés.
- 12.** Installer des systèmes de récupération des eaux pluviales sur les bâtiments publics et des dispositifs de réutilisation.

13. Inciter financièrement les particuliers à s'équiper de récupérateurs d'eau de pluie.

14. Relocaliser sur le territoire du Savès la transformation des repas de la restauration collective (restauration hors domicile) via un approvisionnement de proximité et de qualité (produits de type agriculture raisonnée, biologique, en permaculture) et avec un minimum d'émission de GES. Constituer un Projet d'Alimentation Territoriale pour la mise en œuvre de ce projet avec entre autre la participation de Savès Climat, l'association de producteurs MARAMUTU, le Jardin de Cocagne Terra Ferma, des producteurs locaux, les associations de parents d'élèves et tous les acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer.

15. Prioriser l'accès des marchés notamment à Samatan et Lombez aux producteurs du Savès

16. Inciter et soutenir financièrement la plantation de haies et couverts végétaux en bordure des chemins ruraux, des berges, talus, fossés et terres agricoles pentues.

II. Faire des écoles des pôles d'excellence environnementale.

17. Transformer les écoles de la communauté de communes (plan d'audit thermique, d'isolation et d'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable) pour tendre vers des bâtiments à énergie positive.

18. Rénover les bâtiments au moyen de matériaux écologiques pour éliminer les pollutions chimiques internes.

19. Mettre en œuvre une stratégie zéro déchets dans les écoles, ALAE et cantines. Proposer aux cantines scolaires l'utilisation d'un composteur ou l'élevage de poules.

20. Planter des mellifères et des vergers dans ou à proximité des écoles.

21. Accompagner et soutenir les projets pédagogiques en lien avec l'environnement (jardins pédagogiques, dispositifs de mesure des consommations d'énergie et d'eau, ...)

III. Créer un organisme indépendant assurant la mission de service public d'accompagnement et de promotion de la transition écologique.

22. Créer un organisme indépendant du type Agence Locale Energie Climat qui aura pour mission de :

- Former les employés communaux aux économies d'énergies ;
- Conseiller de manière neutre et indépendante les collectivités et les particuliers en réalisant un pré-diagnostic thermique et en apportant des solutions pour mettre en œuvre des travaux de performance énergétique ;
- Promouvoir les artisans locaux en mettant à disposition une liste d'artisans labellisés;
- Réaliser des interventions d'éducation et d'information auprès des publics scolaires et non scolaires en matière de transition écologique.

23. Identifier dans les communes un élu en charge de la transition écologique siégeant à la commission éponyme de la communauté de commune.